



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

endométriose

Question écrite n° 12107

### Texte de la question

M. Dominique Dord interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la création d'un centre de référence pour l'endométriose. L'endométriose est une maladie gynécologique chronique. La prévalence de celle-ci est de 6 %, soit environ une femme sur dix en âge de procréer. Cette pathologie entraîne des douleurs parfois très invalidantes et multiplie le risque d'infertilité. À ce jour, aucun traitement curatif n'existe et les délais de diagnostic seraient de 6 ans en moyenne. De plus, aucun centre de référence n'existe à ce jour alors que certains centres hospitaliers tels que celui de Montpellier sembleraient avoir toutes les compétences requises pour offrir aux patientes une prise en charge globale et diversifiée de leur pathologie. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la création d'un centre de référence est à l'ordre du jour.

### Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé est consciente de la nécessité d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de l'endométriose par les professionnels de santé. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait au travers des outils mis en place par l'agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la haute autorité de santé (HAS), ainsi que par les sociétés savantes, tel le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie, malheureusement, encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. Il convient, en outre, de s'appuyer sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. Ces centres de référence doivent permettre aux femmes concernées, ainsi qu'à leurs soignants de proximité, de trouver des solutions à leur situation personnelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Dord](#)

**Circonscription :** Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12107

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 novembre 2012](#), page 6870

**Réponse publiée au JO le :** [19 février 2013](#), page 1838